



2024



RÉGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT SUISSE DE LA MONTAGNE

BOECOURT LA CAQUERELLE – SWISS MOTO : N° 063

1. ÉVÉNEMENT :

Le Boécourt Moto Racing Team organise en date du 6 et 7 juillet 2024 la course de côte Boécourt La Caquerelle (40^{ème}), cette manifestation compte pour :

- Championnat suisse de la montagne Swiss Moto 2024
- Championnat suisse Vintage FHRM/ Swiss Moto 2024
- Swiss Moto et Side-car Legend Trophy (SMLT) 2023

2. ORGANISATION:

Boécourt Moto Racing Team
c/o Yves Schaffter
Au du village 28
CH-2855 Glovelier
[http://motoclub-boecourt.ch/
inscriptions@bmr.ch](http://motoclub-boecourt.ch/inscriptions@bmr.ch)

Compte CH78 8080 8003 7765 5566 9
IID (n° BC): 80808
SWIFT-BIC: RAIFCH22

Pour toutes demandes :

Contact avant et après la course : inscriptions@bmr.ch / pendant la course + 41 79 450 17 27

Contact pour questions technique : technique@bmr.ch

3. CIRCUIT / EMBLACEMENT :

Lieu de la manifestation : Route de la Caquerelle 2856 Boécourt

GPS : [47.3417, 7.2583](#)

La course se déroule sur la route de la Caquerelle reliant Boécourt à La Caquerelle avec une distance de 3000 m.

La route est fermée à la circulation publique durant les essais officiels et courses.

Samedi : Route fermée de 07h00 à 20h00 / Dimanche de 06h00 à 20h00

4. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Les courses auront lieu selon règlement et règles nationales de Swiss moto, ce règlement et bulletins sont consultable sur www.swissmoto.org/fr/sports-licences/course-de-cote/rglements

5. OFFICIELS :

FMNR - Membre du Jury :	Roland Genoud, (+41 79 350 49 60)
Directeur de course :	François Pose (+41 79 334 37 63)
Adjoint directeur de course :	Damien Schaffter
Secrétaire de l'événement :	Patricia Gyger (+41 79 450 17 27)
Secrétaire adjointe :	Joanna Chételat
Chef Commissaires Techniques :	Pascal Montavon, (+41 79 247 52 61)
Chef de chronométrage :	Dominique Sierro
Président d'organisation :	Yves Schaffter (+41 79 679 19 95)

Lieu / Salle du jury lors de l'événement : près de la ligne de départ

6. CATÉGORIES ET CLASSES :

Championnat suisse de la montagne Swiss Moto :

1. Open
2. Catégorie 300ccm, à partir de 16 ans
de 125cc à 499cc (2 cylindres 4T)
de 250cc à 300cc (mono cyl. 4T)
3. Supersport
4. Superbike

Championnat suisse Vintage FHRM / Swiss Moto :

1. Vétéran (<= 1950)
2. Classique (1951 - 1969)
3. Post Classique (1970 - 1984)

4. Sidecar (<= 1984)

Swiss Moto Legend Trophy Swiss Moto:

1. Solo (1977 -1999)
2. Swiss Side-Car Legend Trophy (1964-2010)

Autres hors championnat :

1. Vétérans Solo Open ¹
2. Promotion de 300 – 600 cc ¹
3. Promotion de 601 – 1200 cc ¹
4. SupermotardE toutes catégories (réservé aux femmes)

L'organisateur se réserve le droit de combiner certaines catégories lors de sa procédure de départ, en fonction des capacités/puissance moteurs.

7. ENTRÉE, FRAIS D'INSCRIPTION :

Le nombre minimum de coureurs est de 140 et maximum 170

Après inscription sur notre site une confirmation vous sera envoyée par courriel avec votre n° de départ et confirmation de la manifestation

L'âge minimum pour les participants est de 18 ans et 16 ans catég. 300 cc

L'inscription doit **uniquement être faite** sur notre site <http://motoclub-boecourt.ch>

Le délai d'inscription est fixé au **31 mai 2024 + 5 jours** (30 jours avant la manifestation) **Aucune dérogation sera faite après cette date.**

Les frais d'inscription sont :

En raison de notre 40ème édition et malgré une conjoncture toujours difficile et sans entrée publicitaire le comité course a décidé de vous accorder

Un rabais de 40.00 CHF,

Prix 2024 pour toutes Catégories : 220.00.- CHF ou 220.00 €
(4 manches essai 4 manches course (8 montées)

Le paiement de tous les frais d'inscription doit être payé par virement bancaire. Les coordonnées bancaires sont fournies à l'art. 2.

¹ Ces catégories ne sont pas garanties par l'organisateur et dépendent du nombre d'intéressés (minimum 6 participants). Dans tous les cas, ces catégories ne peuvent pas prétendre à un prix monétaire.

Un formulaire à signer vous sera remis au contrôle administratif.

Les pilotes étrangers doivent détenir une licence appropriée, une autorisation de sortie/départ de leur FMN, une assurance accident et de rapatriement en conformité avec le code sportif.

Une preuve de paiement doit être présentée lors de la vérification administrative.

Les droits d'engagement seront remboursés, dans le mois qui suit l'épreuve, dans la mesure où le concurrent prévient l'organisateur de son forfait au plus tard 72 heures avant l'ouverture des vérifications administratives. Le montant de 30 € (30.-Frs) sera déduit pour les frais administratifs.

Après l'ouverture des vérifications administratives, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Chaque moto ne peut être présentée qu'une seule fois et doit concourir dans sa catégorie et sa classe en fonction de sa capacité motrice. Chaque concurrent est autorisé à se présenter une seule fois par catégorie et est également autorisé à s'inscrire à un maximum de deux catégories.

Aucun autocollant de n° de départ ne sera fourni par l'organisateur.

Le numéro de départ peut être **proposé** et vous sera **confirmé ou donné** lors de l'inscription en suivant les règles suivantes dans l'ordre :

Le numéro de départ doit être unique pour l'événement

1. 01-99	Vétérans Solo Open
2. 100-150	Catégorie 300ccm
3. 150-199	SupermotardE (femmes)
4. 200-299	Open
5. 300 -399	Supersport
6. 400 -499	Superbike
7. 500 -699	FHRM / Swiss Moto Vintage
8. 700 -799	Promo 300-600ccm & 601-1200 ccm
9. 800 -899	Swiss Side-Car Legend Trophy
10.900 -999	Swiss Moto Legend Trophy

8. PADDOCK :

Pas d'accès possible avant le **vendredi matin à 08 :00.**

Les emplacements sont donnés sous la supervision de l'organisateur et vous devez suivre leurs injonctions.

La pollution sonore (générateur, etc.) sont interdits à partir de 22 :00.

Tout coureur est responsable du recyclage de ses déchets (par exemple l'huile, pneus, matériau utilisé, papier, carton, etc.). Il est strictement interdit de répandre de l'essence, de l'huile ou de liquide de refroidissement, ou de laisser des déchets sur le sol. Un tapis de sol est obligatoire lors de l'entretien ou réparation de la machine.

9. CONTRÔLE ADMINISTRATIF :

Les contrôles administratifs ont lieu **près de la ligne de départ**.

- **Vendredi 16H00 à 21H00**
- Samedi 06H30 à 07H30 (uniquement sur demande)

Le contrôle du samedi est réservé pour les pilotes qui :

- Fournissent une raison valable pour ne pas participer à la session du vendredi (force-majeur)
- S'annoncent au minimum 72h à l'avance

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout pilote sans justification valable.

Les pilotes y recevront éventuellement des annonces ou informations.

Les éléments suivants doivent être présentés :

1. Licence valide
2. Certification de paiement de la finance d'inscription
3. Autre document nécessaire à la participation d'un championnat (voir ci-dessous)

Pour les pilotes du championnat suisse de la montage + Swiss Moto Legend Trophy :

Le formulaire d'engagement officiel d'engagement au championnat suisse de la montage/Swiss Moto Legend Trophy doit être signé et remis ensemble à la vérification administrative.

Pilotes suisses avec une licence Swiss Moto 1 manifestation :

Cette licence peut être obtenue sur place auprès du CS-Swiss moto. Un permis de conduire valide, correspondant à la machine, est nécessaire à l'obtention d'une licence 1 manifestation Swiss Moto. Cette licence ne donne pas droit aux points des championnats Swiss Moto, sauf pour le Swiss Moto Legend Trophy.

En règle générale :

Les pilotes avec une licence annuelle doivent avoir une autorisation de participer écrite de leur FMN. Le titulaire d'une licence nationale peut obtenir cette autorisation de départ auprès de sa fédération

10. CONTRÔLE TECHNIQUE :

Le contrôle technique se tient à proximité de la ligne de départ au même horaire que le contrôle administratif. **Les pilotes doivent d'abord se présenter au contrôle administratif, puis au contrôle technique, et finalement au contrôle de bruit.**

Chaque coureur ou son représentant doit être présent aux vérifications techniques. Il est responsable d'être présent dans les temps.

Le niveau de bruit maximal est de **102 dB /A** pour toutes les classes.

Les caméras sur les casques sont strictement interdites. **Les caméras embarquées sont tolérées, mais doivent être sécurisées** avec un câble ou un lien solide et doivent être vérifiés par le commissaire technique.

Après les vérifications techniques, les véhicules seront marqués, le bordereau de vérification sera conservé par le commissaire technique. Aucune machine n'est autorisée sur la piste sans avoir passé les vérifications techniques.

11. BRIEFING

Briefing obligatoire le samedi à 8H15 près de la ligne de départ.

12. ESSAIS :

Les pilotes seront appelés par **groupe** sur la fréquence radio **FM communiquée**. Avec un temps **limite d'entrée** dans la grille de départ.

Samedi et dimanche : de 8h30/45 à 12h00 (toutes les catégories)

Rouler sur la piste en dehors des heures d'essai ou de course avec une machine de course est strictement interdit.

Chaque coureur doit participer à au moins **2 séances d'essais chronométrés**.

Pour les essais, l'ordre de départ sera donné par catégorie et dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les catégories.

13. COURSE :

Les pilotes seront appelés par **groupe** sur la fréquence radio communiqué

Avec un temps **limite d'entrée** dans la grille de départ.

Samedi et dimanche : de 13h00 à 17h00

Pour la course, l'ordre de départ sera dans l'ordre **croissant** des numéros comme les essais pour toutes les catégories.

L'événement sera organisé en **2 manches courses** par jour pour toutes les catégories,

14. PROCÉDURE DE DÉPART :

La ligne de départ est marquée par une ligne blanche sur la route. La deuxième ligne délimite la distance maximale d'un faux départ. Un seul faux départ est toléré par montée.

Les départs individuels seront effectués dans des intervalles de temps de minimum 15 secondes, durant lequel une lumière rouge est allumée.

Le signal de départ sera donné par une lumière verte. Le coureur dispose de 5 secondes pour démarrer, après quoi la lumière repasse au rouge pour une nouvelle procédure de départ.

15. PARCOURS

Chicane : Sur le tracé il y a 3 chicanes identiques : celle-ci seront matérialisées par des plots en plastique lestés d'eau.

Elles seront marquées au sol par de la peinture

Le non-respect de la chicane entraîne **l'annulation de la montée** et le déplacement des plots entraînera une pénalité de deux secondes par chicane en essais et en course.

16. DISCIPLINE DES PILOTES :

Il est obligatoire de redescendre derrière le véhicule de direction, le casque sur la tête et à vitesse réduite. Les commissaires de piste vous surveilleront à la descente et rapporteront les infractions à la direction de course, qui peut vous exclure de la prochaine manche.

Il est strictement interdit de rouler dans le sens inverse de la course, sauf sur injonction expresse du directeur de course ou d'un commissaire de piste. Les contrevenants seront immédiatement exclus de l'épreuve et l'objet de nouvelles sanctions par le jury.

Tout coureur peut être soumis à un test antidopage, selon les règles Swiss Moto et l'Association olympique suisse.

La consommation d'alcool est interdite pour les pilotes/passagers. Des contrôles peuvent être effectués à tout moment au cours de la période de l'événement tel que défini dans le « Code Médical ».

17. ANNONCE DES RÉSULTATS :

Les résultats seront affichés à la fin des essais chronométrés et après la fin de chaque session de course **sur le tableau d'affichage officiel et en direct sur la page internet** <https://live.vs-timing.ch>

18. PRIX :

Aucun prix monétaire n'est garanti.

La remise des prix aura lieu le dimanche environ 1h-1h30 après la dernière montée dans la cantine du départ.

Dans chaque catégorie, les trophées suivants seront attribués : dans chaque classe 3 pilotes reçoivent un trophée.

19. PROTÊT :

Chaque réclamation doit être présentée au directeur de course ou au Commissaire Sportif Swiss Moto. La caution est de 100.-- Frs

20. CARBURANT :

Il n'y a pas de carburant fourni par l'organisateur dans le paddock.

Il est recommandé de remplir les réservoirs d'une mousse de type Explosafe.

21. ASSURANCE :

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés à une machine, à ses accessoires et pièces, par un accident, un incendie ou d'autres cas, conformément à l'art. du code sportif

22. DÉCHARGE :

En signant le formulaire d'inscription, les concurrents et les pilotes déclarent accepter la courante décharge de responsabilité. L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course, ainsi que d'adopter un autre règlement. Toute modification de ce Règlement Particulier et/ou calendrier doivent être approuvés par le Commissaire

Sportifs et sera officiellement annoncée. L'organisateur sera démis de ses obligations en cas de force majeure.

23. RENONCIATION À TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITÉS SPORTIVES :

Outre les exigences du Code Sportif, les coureurs et passagers en participant, renoncent à tous droits de recours contre l'organisateur, ses représentants ou agents par voie d'arbitrage ou devant un tribunal ou de toute autre manière non prévue par le Code Sportif pour tous dommages pour lesquels ils pourraient être tenu à la suite de tous les actes ou omissions de la part de l'organisateur, de ses fonctionnaires, représentants ou mandataires dans l'application de ces règlements, ayant contribué ou découlant de leurs actions.

Commissaire Sportif Swiss moto :
Swiss Moto Steward
Roland Genoud

Directeurs de course :
Race Directors
François Pose

Date / Dated : 15.03.2024 / Approuvé par Swiss Moto :